



# MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTRE DES ARMÉES

Paris, le 19 août 2025

### L'économie de défense dans les Outre-mer

La loi de programmation militaire 2024-2030 engage la France entière.

En mobilisant les plus de **4 000 entreprises de la base industrielle et technologique de défense**, qui représentent près de **210 000 emplois**.

Mais aussi à travers la présence des **260 000 agents civils et militaires** du ministère et leurs familles dont la présence génère **200 000 emplois induits** dans les services et commerces de proximité.

Ancrés en région, la présence des Armées et des acteurs de la Défense irrigue l'économie locale.

Dans votre territoire, l'économie de défense, c'est :

- **102 emplois dans l'industrie de défense**
- **11 PME et ETI sous-traitantes de l'industrie de défense**
- **820 millions d'euros de paiements directs du ministère des Armées aux entreprises du territoire en 2025**
- **6 866 personnels du ministère des Armées, dont la présence avec leurs familles génère 7 805 emplois induits dans les services et commerces de proximité**
- **27,1 millions d'euros investis dans les infrastructures du ministère en 2025**
- **3 351 PME et ETI fournisseurs directs du ministère sur le territoire**

*« Investir dans nos armées, c'est concret. Notre effort de défense est nécessaire pour garantir notre capacité à être libres. Il est aussi essentiel pour notre économie parce que notre modèle, souverain, garantit que la grande majorité du budget de nos armées est réinjecté dans notre économie nationale. »*

- Sébastien Lecornu, ministre des Armées

Carte de l'économie de défense dans les Outre-mer

Fiches départementales de la LPM dans les territoires

Contact médias :

Centre médias du ministère des Armées

[media@dicod.fr](mailto:media@dicod.fr)

09 88 67 33 33

Délégation à l'information et  
à la communication de la défense  
DlCoD

Centre médias du ministère des Armées  
60, boulevard du général Martial Valin  
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15